

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE RENTRÉE ABORDÉE SEREINEMENT

Mercredi 24 août 2022

Pour faire face aux éventuelles absences de professeur le 1^{er} septembre, la cellule académique de rentrée a été réactivée afin d'accompagner les écoles et les établissements scolaires.

Dans le 1^{er} degré (écoles maternelles et primaires), les directeurs d'école transmettent leurs besoins à leur inspecteur de circonscription. Ces demandes sont ensuite gérées au niveau de la direction départementale des services de l'Éducation nationale.

Pour le 2^d degré (collèges et lycées), une permanence téléphonique est assurée pour les chefs d'établissement en cas de vacance d'un poste ; elle permet l'interface avec les services de la DRH et les inspecteurs en charge des disciplines concernées. Les recrutements se poursuivent actuellement.

L'académie de Reims aborde ainsi la rentrée sereinement avec une situation de tension habituelle qui se manifeste essentiellement dans le 2^d degré par exemple en histoire-géographie et pour l'enseignement professionnel. Elle demeure vigilante et réactive pour répondre aux alertes qui sont remontées.



Le recteur Olivier Brandouy échange avec les personnels du rectorat qui sont en lien avec les établissements.

Des professeurs contractuels recrutés tout au long de l'année

Pour faire face aux demandes de remplacement ou aux postes non pourvus, l'académie de Reims recrute tout au long de l'année scolaire (sous condition de diplôme attestant déjà d'un niveau de

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication – Chargée des relations presse

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr

formation) des personnels enseignants dans toutes les disciplines, des conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale non titulaires, comme des personnels administratifs.

Ces contractuels sont ensuite accompagnés et formés à l'exercice de leurs missions.

L'accueil des professeurs contractuels nouvellement nommés s'effectue dès la rentrée scolaire et tout au long de l'année. Leur formation est assurée par les corps d'inspection et depuis le 1^{er} janvier 2022 par l'École académique de la formation continue, sur une journée complète, puis par les responsables des écoles et établissements au moment de leur prise de poste (découverte de leur lieu d'exercice et de l'équipe pédagogique, mentorat, tutorat).

Leur formation et leur accompagnement relèvent d'une logique individuelle qui part de leurs besoins et de leurs compétences.

Les formations sont menées :

- En présentiel afin de favoriser la prise de fonction (identifier les outils à disposition de l'enseignant, comprendre le fonctionnement d'une école ou d'un établissement...) et d'évoquer la gestion de la classe ;
- En distantiel, sous la forme d'une formation en ligne (m@gistère) qui permet d'aborder des questions telles que les missions et obligations des enseignants ; les outils pour se tenir informé, se former et communiquer ; le fonctionnement d'un établissement, les valeurs de la République...

Enfin, un tutorat peut être mis en place selon les besoins identifiés par leur inspecteur qui est à leur disposition tout au long de l'année pour les accompagner.